



Mairie de Dizimieu

55 Rue de l'église

38460 DIZIMIEU

Téléphone Mairie : 04 74 90 72 39

Téléphone Périscolaire : 04 74 90 72 35

Téléphone Ecole : 04 74 90 45 90

- Facture à adresser au nom de : Monsieur Madame Monsieur ou Madame
 - Dématérialisation des factures : Oui Non
- Si oui : veuillez indiquer la/les adresses mail à utiliser : PERE MERE LES DEUX

AUTORISATION PARENTALE D'INTERVENTION MEDICALE OU CHIRURGICALE D'URGENCE

Sous réserve d'en être préalablement informés ou les personnes désignées ci-dessous (A) :

Nous, soussignés PERE et MERE de l'ENFANT....., autorisons le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur notre enfant.

Oui Non

Personnes, autres que les parents, à prévenir en cas d'urgence (A) et/ou autorisées à récupérer l'enfant à la sortie de la garderie (B)				Cochez la/les case(s)	
NOM et Prénom	Lien de Parenté	Adresse	Téléphone	(A)	(B)

Le personnel communal chargé de la surveillance et du service n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants. Aucun enfant n'est autorisé à introduire et à prendre un médicament dans les locaux du service de restauration collective. Le représentant légal d'un enfant devant suivre un traitement médical doit demander au médecin traitant un traitement tenant compte des contraintes du service.

Les enfants victimes d'allergie, ou intolérance alimentaire, attestée médicalement doivent être signalés à la Mairie et à l'école. Ils nécessitent l'établissement préalable d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), renouvelable chaque année. Il est à demander auprès des directions des écoles. L'enfant pourra alors apporter son panier repas qui sera à déposer par les parents chaque matin à la cantine. (Les paniers repas ne sont autorisés que pour les enfants soumis à un PAI).



Mairie de Dizimieu
55 Rue de l'église
38460 DIZIMIEU
Téléphone Mairie : 04 74 90 72 39
Téléphone Périscolaire : 04 74 90 72 35
Téléphone Ecole : 04 74 90 45 90

AUTORISATIONS

A remplir par les deux parents si adresses différentes, ne pas cocher en cas de refus

- PERE j'autorise que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités périscolaires
- j'autorise mon enfant à PARTIR seul à la fin de la garderie. (Valable uniquement pour les enfants de l'école primaire).
- MERE j'autorise que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités périscolaires
- j'autorise mon enfant à PARTIR seul à la fin de la garderie. (Valable uniquement pour les enfants de l'école primaire).

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION AVANT LE 30 JUIN 2025

- Attestation CAF si le quotient familiale est ≤ 500
- Assurance responsabilité civile

SIGNATURES

Nous certifions exacts les renseignements portés sur la présente fiche.
Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les termes.

Signatures des représentants légaux précédées de la mention « lu et approuvé »

Fait à le

Merci de remettre cette fiche, accompagnée des documents demandés, dans la boîte aux lettres de la mairie DIZIMIEU ou à son secretariat aux horaires habituels de la permanence.

"Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par la commune de Dizimieu. Ces données sont exclusivement destinées aux services internes et ne sont pas conservées au-delà des délais réglementaires en vigueur.

Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles, vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, de retrait de votre consentement et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant à la commune Dizimieu par courrier ou par courriel à l'adresse mairie.dizimieu@wanadoo.fr et ce, en justifiant de votre identité.

Pour plus d'informations sur la gestion de vos données, notre [Politique de Confidentialité](#) est disponible sur simple demande."